



LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES DANS LE SPORT CHARTRE D'ENGAGEMENT

La FFTT renforce son engagement dans la prévention et la lutte contre les violences par la nomination d'un référent dans chaque Ligue FFTT

De quoi parle-t-on ?

La création d'un réseau de référents régionaux FTTT (1 par Ligue) « Éthique, déontologie et lutte contre les violences » véritables relais entre la fédération, les structures et les pratiquants dans les territoires.

Être référent, c'est m'engager à :

- **contribuer à la lutte contre les violences dans le sport au sein de ma région ;**
- **apporter tout le soutien aux pratiquantes et pratiquants pour que la parole se libère et qu'une réponse conforme à cette chartre et la loi du 8 mars 2024 soit apportée**

En m'informant : à l'aide des outils mis à disposition par le ministère des Sports, la FFTT, les CROS et les CDOS pour suivre les évolutions réglementaires et les campagnes de sensibilisation ;

En me formant : par des formations dispensées régulièrement dans tous les territoires, sur les "Valeurs de la République et Laïcité", la « Prévention et la Lutte contre les Violences dans le Sport »;

En étant à l'écoute : par ma fonction d'interlocuteur privilégié, je m'engage à recueillir ou faire recueillir, en toute discrétion et avec distanciation la parole et inciter au signalement ;

En me mobilisant : participer à des réunions entre référents, faciliter la diffusion des outils fédéraux liés aux campagnes de prévention, veiller à ce que les dirigeants respectent l'obligation d'honorabilité (SPID, loi 8mars 2024) et le leur rappeler si besoin, relayer les campagnes de prévention et de sensibilisation.

En étant proactif : en proposant la mise en place d'actions de communication, sensibilisation, prévention sur mon territoire

Les champs d'action du référent :

- **Les violences** : Physique – Verbale – Psychologique – Sexuelle
- **Le harcèlement** : Physique – Moral et psychologique – Sexuel Cyberharcèlement
- **Les discriminations** : Apparence physique – Handicap – Origine Sociale – Identité de genre – Orientation sexuelle – Négligence – Religion – Radicalisation violente

Le pouvoir disciplinaire demeure de la compétence exclusive de la FFTT sur les sujets de violences sexuelles et d'honorabilité.

Au titre de leur mission, les référents LVS n'engagent aucune responsabilité supplémentaire que celle qui incombe à tout à chacun qui se retrouve face à une situation nécessitant un signalement.

Date : 01/08/2024 Ligue : Centre Val de Loire
NOM et Signature du référent : Coline AUSSIETTE